



EN BREF :

Première génération de la pyrale bivoltine

- Les captures se poursuivent dans plusieurs régions.
- Observation de masses d'œufs (Champlain, Trois-Rivières, Neuville).
- Dates de traitement maintenues.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA RACE BIVOLTINE DE LA PYRALE DU MAÏS

État de la situation

Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions du Québec.

Observation de masses d'œufs

Des masses d'œufs ont été observées depuis le 15 juin à Champlain et à Trois-Rivières. Le 22 juin, une masse d'œufs a été observée à Neuville.

Stratégie d'intervention

Il est important de cibler les interventions contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller et à protéger, s'il y a lieu, sont :

- Les champs semés tôt (maïs sucré hâtif ou de mi-saison qui ont maintenant atteint le stade 8 à 10 feuilles).
- Les champs de maïs cultivés avec paillis plastique et/ou bâche.
- Les champs hâtifs semés sur un retour, ou près d'un retour, de maïs sucré tardif infesté par la 2^e génération de la pyrale bivoltine en 2008.

Dépistage et traitement

- **Régions de Laval, de Lanaudière, des Basses-Laurentides et de la Montérégie**

Visitez vos champs menacés à intervalles réguliers. Dépistez la présence des jeunes larves qui se nourrissent sur le feuillage et vérifiez si elles ont commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules.

Les dates de traitements qui avaient été recommandées lors de l'avertissement **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01mai09.pdf>) du 28 mai 2009 **sont maintenues**.

– **Les sites hâtifs des régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de l'Outaouais et de l'Estrie**

Visitez les champs menacés à intervalles réguliers. Dépistez la présence des jeunes larves qui se nourrissent sur le feuillage et vérifiez si elles ont commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules.

Les dates de traitements qui avaient été recommandées lors de l'avertissement **No 02** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02mai09.pdf>) du 4 juin 2009 **sont maintenues**.

– **Les sites hâtifs des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont généralement faibles dans ces parties de régions et ne justifient habituellement pas de traitement. **Toutefois, si vous avez observé par le passé des dommages récurrents** causés par la pyrale bivoltine sur les récoltes hâtives, il est possible que vous deviez intervenir contre cet insecte. **À partir du 27 juin**, visitez vos champs de maïs sucré hâtif à intervalles réguliers pour vérifier la présence de jeunes larves sur les plants de maïs.

Pour les producteurs qui veulent savoir comment dépister la pyrale, consultez le bulletin d'information **No 04** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf>) du 9 juin 2005 où vous trouverez une méthode (échantillonnage séquentiel) pour dépister la pyrale du maïs et vous aider dans votre décision d'intervenir ou non.

Mesures proposées

Pour connaître la liste des insecticides homologués contre la pyrale dans la culture du maïs sucré, vous pouvez consulter le bulletin d'information **No 01** du 9 juin 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai09.pdf>).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6761, poste 245 – Télécopieur : 819 371-6976
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – maïs sucré – 25 juin 2009

